



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

procréation avec donneur

Question écrite n° 52547

Texte de la question

M. Jacques Kossowski attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le développement de sites internet visant à mettre en relation, *via* des annonces, des donneurs de sperme ou des mères porteuses avec des personnes souhaitant avoir un enfant. M. Dominique Baudis, Défenseur des droits, s'est récemment inquiété de cette question. Pour lui, de telles plateformes internet n'ont d'autre "but délibéré que de réaliser des actes de procréation, en dehors du cadre légal de la PMA [...] et d'accueillir explicitement des propositions d'abandon d'enfants à naître". Dans ce cadre, se développe désormais une dérive commerciale illégale et inacceptable. Il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour mettre fin à ces pratiques délictueuses.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Kossowski](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52547

Rubrique : Bioéthique

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2764

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)